

Procès verbal

Le mercredi 27 novembre 2024 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Armand PAGLIARI.

Secrétaire de la séance : Monsieur Christophe TE DUNNE

Présents : Monsieur Armand PAGLIARI, Monsieur Christophe TE DUNNE, Monsieur Jean Marc MAGNETTE, Monsieur Jean Marie BECK, Monsieur Michel ANTOINE, Monsieur Robert BUVET, Madame Myriam LEDERLE, Madame Céline EHLINGER, Madame Audrey MOUMNI-TRAUSCH, Monsieur Bernard TOURET, Madame Jocelyne LAFFAILLE, Madame Céline PUGET

Représentés : Madame Julie BOULET représentée par Madame Audrey MOUMNI-TRAUSCH

Absents et excusés : Madame Sylvine GUERIN, Monsieur Jérôme FORIN

Ordre du jour :

- Travaux de plantation en forêt (présentation par M POTIER, agent ONF)
- Subventions naissances
- Eau et Assainissement : tarifs et redevances
- Budget Assainissement : décision modificative
- Budget Eau : décision modificative
- Marché salle des sports : attributions de lots par la CAO
- Questions et Informations diverses

Délibérations du conseil :

1- Travaux en forêt 2025 (N° 20241127DCM01)

Monsieur le Maire donne la parole à M BECK, conseiller délégué à la Forêt qui présente les travaux prévus en forêt communal pour 2025 proposé par l'ONF.

L'agent ONF Monsieur POTIER a établi un programme d'action pour 2025.

- Travaux sylvicoles sur parcelles 15 - 16-17-18- 24b et 25b
- Travaux de plantation sur parcelles 24b et 25b : essence de chêne - corbiers - sapins

Après délibération, le conseil municipal valide à 12 voix pour et 1 abstention les propositions des travaux et plantations pour l'année 2025.

2- Subventions naissances (N° 20241127DCM02)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention naissance de 50.00 € à l'occasion de la naissance de **RAMACCI Anna**

3- Tarification du prix de l'eau et de l'assainissement à partir du 1er janvier 2025 (N° 20241127DCM03)

La tarification des services d'eau potable et d'assainissement est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule notamment que les tarifs des services d'eau et d'assainissement doivent être votés par l'assemblée délibérante.

En outre, les dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau sont modifiées à partir du 1^{er} janvier 2025, par le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024. Certaines de ces redevances sont dues par le service public compétent, mais peuvent être répercutées à l'abonné sous forme de « contrevalet ».

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de l'Environnement
- Vu les tarifs 2025 des redevances fixées par l'Agence de l'eau
- Vu les coefficients de modulation communiqués par l'Agence de l'eau, et intervenants dans le calcul des redevances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe comme suit les éléments de facturation de l'eau et de l'assainissement,

- **Eau potable :**

- **Abonnement : 20.00€/ an**

- **Consommation : 1.15€/m3**

- **Organismes publics : vers Agence de l'Eau**

- **Redevance consommation : xxx**

$$\text{AERM} = 0.39 \text{ €/m}^3$$

- Redevance performance eau potable :

$$\text{AERM} = 0.33 \text{ €/m}^3 \times 0.2 = \mathbf{0.066 \text{ €/m}^3}$$

- Redevance prélèvement :

$$\text{AERM} = 0.083 \text{ €/m}^3$$

- **Assainissement collectif**

- **Consommation : 0.90€/m3**

- **Organismes publics :**

- **Redevance performance assainissement collectif :**

$$\text{AERM} = 0.46 \text{ €/m}^3 \times 0.3 = \mathbf{0.138 \text{ €/m}^3}$$

- Autorise le Maire à appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les tarifs des redevances sont assujettis au coefficient donné par l'AERM et au tarif des redevances fixes de n'année n° JORF 2058 du 30/10/2024).

4- Délibération de la décision modificative n°1 - ASSAINISSEMENT DE PAGNY SUR MEUSE 2024 (N° 20241127DCM04)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
74	Subventions d'exploitation	20 000	0
011 - 626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0	200
011 - 61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0	8 000
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0	10 100
011 - 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0	200
011 - 623	Publicité, publicat°, relations publique	0	1 500
TOTAL FONCTIONNEMENT		20 000	20 000
<i>Investissement</i>		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		20 000	20 000

PAGLIARI Armand, Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5- Délibération de la décision modificative n°1 - EAU DE PAGNY SUR MEUSE 2024 (N° 20241127DCM05)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements **des** comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
011 - 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0	1 500
011 - 626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0	500
011 - 6071	Compteurs	0	13 000
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0	5 000
74	Subventions d'exploitation	20 000	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		20 000	20 000
<i>Investissement</i>		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		20 000	20 000

PAGLIARI Armand, Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

6- Marché salle des sports : attribution des lots après CAO (N° 20241127DCM06)

DENOMINATION	LOT	INTITULE	MONTANT HT	ORDRE	POINTS
SAS HCT	1	GROS ŒUVRE DEMOLITION	94 509,00 €	1	94,00
SARL RAIWISQUE	1	GROS ŒUVRE DEMOLITION	102 187,00 €	3	91,99
CLEMENT SAS	1	GROS ŒUVRE DEMOLITION	99 940,00 €	2	92,83
HARQUIN	1	GROS ŒUVRE DEMOLITION	144 118,00 €	4	79,23
EURL QUENTIN MORVILLE	2	CHARPENTE METALLIQUE SERRURERIE	56 600,00 €	1	70,00
SOPREMA	3	COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE	817 140,45 €	2	79,66
SEI	3	COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE	462 990,00 €	1	91,00
ZILLHARDT	3	COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE	945 038,52 €	3	76,60
SAS TOUL DECORATION	4	ITE	23 096,15 €	1	91,40
LAGARDE MEREGNANI SAS	4	ITE	32 553,90 €	3	82,82
HALDRIC	4	ITE	24 420,00 €	2	89,42
ENTREPRISE MODERNE DE PEINTURE DU XANTOIS	4	ITE	21 015,00 €	4	81,00
MAIREL	5	MENUISERIES EXT ET INTERIEURES	144 472,00 € avec option 4424.00€ 148 896.00€	1	95,00
ALBRAND SAS	5	MENUISERIES EXT ET INTERIEURES	165 606,00 €	2	90,34
MENUISERIE MAIRE	5	MENUISERIES EXT ET INTERIEURES	194 879,00 €	3	85,29
SAS ISO PLAQUISTE	6	PLATRERIE - ISOLATION FAUX PLAFONDS	29 799,73 €	4	80,11
SAS ELVINGER	6	PLATRERIE - ISOLATION FAUX PLAFONDS	44 949,10 €	2	82,82
JACQUET SAS	6	PLATRERIE - ISOLATION FAUX PLAFONDS	32 647,00 € avec option 7700.00€ 40 347.00€	1	95,00
SAS DESSA CONSTRUCTION	6	PLATRERIE - ISOLATION FAUX PLAFONDS	33 286,00 €	3	81,95
HALDRIC	6	PLATRERIE - ISOLATION FAUX PLAFONDS	57 044,00 €	5	74,38
ABI ELECTRICITE	7	ELECTRICITE	49 959,95 €	2	90,19
WIAMONT GUERINI	7	ELECTRICITE	59 923,00 €	3	79,34
SERELEC	7	ELECTRICITE	43 949,00 €	1	91,00
ETS BAINVILLE	8	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	167 590,80 €	2	84,00
LHERITIER	8	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	167 237.16 €	1	86,27
SARL ROBEY PÈRE ET FILS	9	REVETEMENT DES SOLS	34 737,90 €	1	95,00
GIL ET ASSOCIES	9	REVETEMENT DES SOLS	41 583,33 €	2	88,42
SARL RAIWISQUE	9	REVETEMENT DES SOLS	49 227,00 €	3	83,23
AL RENOV	10	PEINTURE	32 800,00 €	2	89,42
HALDRIC	10	PEINTURE	27 795,00 €	1	95,00
JACQUET	10	PEINTURE	44 787,00 €	5	76,82
PEINTURES TONNES SAS	10	PEINTURE	55 557,10 €	6	76,01
TOUL DECORATIONS	10	PEINTURE	33 330,25 €	3	88,36
LAGARDE	10	PEINTURE	50 547,29 €	4	79,00

Il est proposé de suivre la suggestion du Lot 3 d'abandonner l'isolation par l'extérieur des toitures sauf toiture principale par une isolation en sous toiture à attribuer au lot 6. En cas de moins-value globale et accord des deux parties, cette solution serait retenue.

Réunion 0 prévue le 12.12.2024.

7- Questions et informations diverses

- Castors : M le Maire a entamé de nombreuses démarches auprès de différents interlocuteurs. Tout d'abord, la DREAL et l'OFB, ensuite une association nationale qui s'occupe de la protection des castors. La commune reste en lien avec l'OFB et la DREAL pour trouver une solution.
Les castors sont une espèce protégée, il y a certains avantages à protéger leur habitat pour la faune et la flore. On ne peut toucher à leur habitat, ni les déplacer.
Toutefois, leur barrage installé derrière le Proxi crée des inondations importantes de la prairie.
Pour l'instant, aucune incidence est à noter chez des particuliers, cependant il faut s'en inquiéter.
Cependant, les fossés et cours d'eau se remplissent et montent en eau.
Le surplus d'eau impose à notre réseau d'assainissement une surcharge que ce dernier absorbe. Pourtant, cela pourrait endommager nos pompes et autre déversoir d'orage à force.
Solutions : rien n'est apporté, l'entreprise Les Chantiers du Barrois pourrait creuser en aval sans certitude sur l'incidence du niveau de l'eau.
M le Maire reste en contact avec la DREAL et l'OFB sur ce dossier.
- ACACIA : projet de stockage d'électricité est abandonné. Ce projet supposait l'échange du terrain qu'avait occupé l'usine de stockage et la prairie actuellement inondée.
- Eglise : la restauration des fresques est terminée. Le chemin de croix devrait également être nettoyé pour un coût estimé à 39 000€. A voir.
- Mairie : un devis pour 21 panneaux photovoltaïques de 15 833€ HT est en étude sur le toit de la mairie.
- Travaux rue du Puisoir : les travaux d'enfouissement débutent en janvier 2025.
- St Nicolas : 6 décembre 2024
- Distribution des colis à nos aînés : 14 décembre
- Etrennes pour la population arrivent fin décembre, les habitants pourront venir les chercher en mairie pendant les vacances de Noël.
- Vœux du Maire : 10/01/2025.

FIN 20H00

Monsieur Armand PAGLIARI Président de séance	Monsieur Christophe TE DUNNE Secrétaire de séance
---	--